

AVIS PUBLIC

**ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION SUR LE PROJET DE
RÈGLEMENT N° 2603**

LE 28 OCTOBRE 2024 À 18 H

**À TOUTES LES PERSONNES HABLES À VOTER ET SUSCEPTIBLES D'ÊTRE
INTÉRESSÉES PAR LE PROJET DE RÈGLEMENT MODIFIANT LA
RÉGLEMENTATION D'URBANISME EN VIGUEUR**

AVIS PUBLIC est donné de ce qui suit :

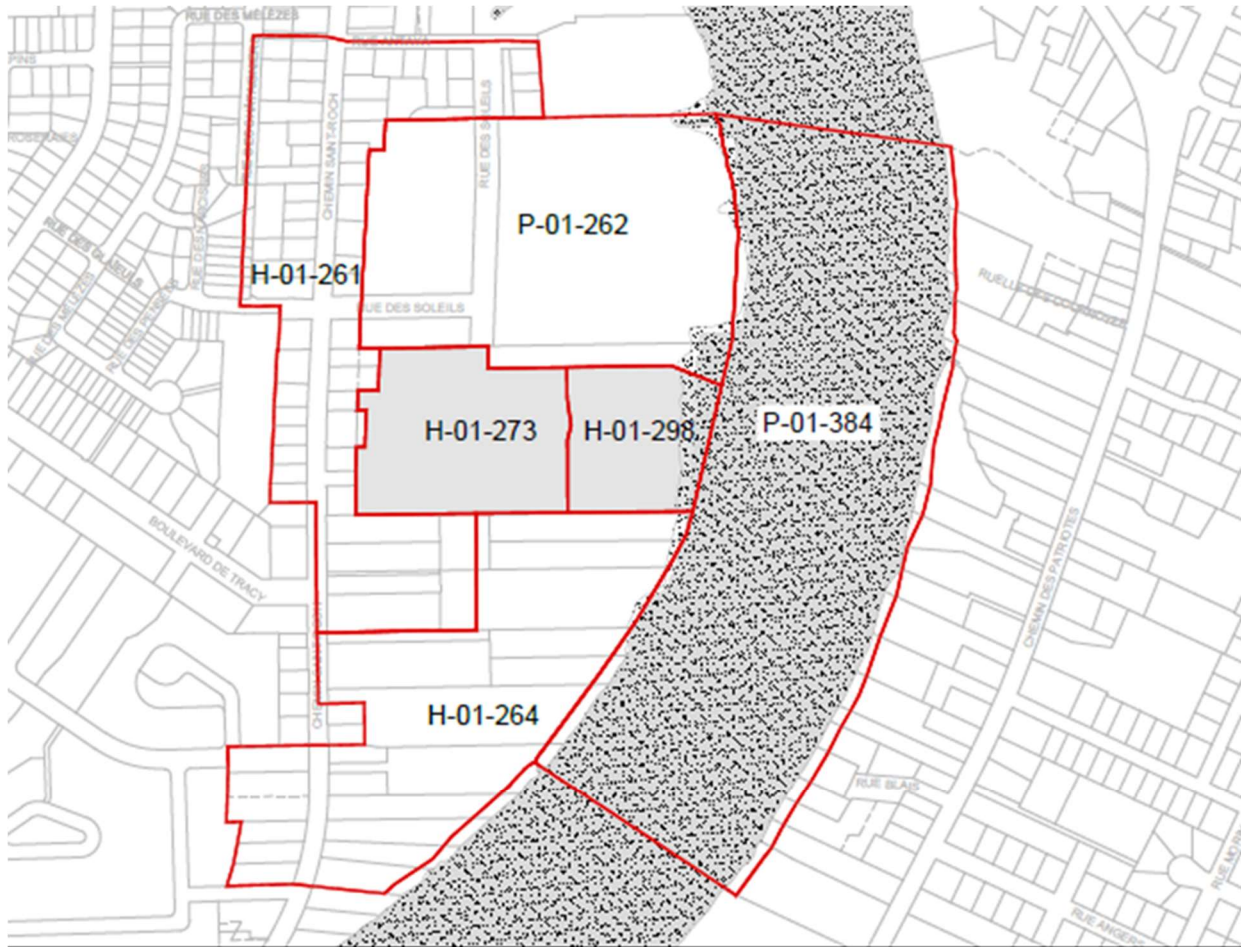
QUE le conseil a adopté par résolution, à sa séance ordinaire du 7 octobre 2024, le projet de règlement portant le numéro 2603, soit :

**PROJET DE RÈGLEMENT N° 2603 « RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT
SUR LES PLANS D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE
N° 2226 AFIN D'ASSUJETTIR LES ZONES H-01-273 ET H-01-298 À CE RÈGLEMENT
ET DE MODIFIER LES CRITÈRES APPLICABLES À CERTAINES ZONES »**

L'objectif de ce projet de règlement vise à modifier le Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale n° 2226 de la manière à assujettir les zones H-01-273 et H-01-298 à ce règlement, et ce, en adoptant des dispositions particulières pour ces zones.

Plus particulièrement, adopter des dispositions identifiant le domaine d'application, spécifier les interventions assujetties, les objectifs et critères d'évaluation applicables pour l'organisation spatiale et l'implantation des bâtiments, et tenant compte de l'architecture et de l'aménagement.

Cette modification réglementaire vise plus particulièrement un terrain vacant situé au sud du parc Dorimène-Desjardins, entre le chemin Saint-Roch et la rivière Richelieu, constituant les zones H-01-273 et H-01-298.



LIMITE DE ZONES PROPOSÉES

AVIS PUBLIC est aussi donné de ce qui suit :

QU'une assemblée de consultation publique concernant ce projet de règlement aura lieu le **lundi 28 octobre 2024, à compter de 18 h**, dans la salle du conseil située à l'hôtel de ville de Sorel-Tracy,

QU'au cours de cette assemblée publique, le maire, le maire suppléant ou tout autre membre du conseil désigné par le conseil expliquera le projet de règlement ainsi que les conséquences de son adoption et entendra les personnes qui désireront s'exprimer à ce sujet,

QUE ce projet de règlement et les descriptions exactes et illustrations par croquis des zones concernées sont disponibles pour consultation au bureau du greffier durant les heures d'ouverture de l'hôtel de ville et sur le site Internet de la Ville au www.ville.sorel-tracy.qc.ca.

FAIT À SOREL-TRACY, ce 16^e jour d'octobre 2024.

Le greffier,

René Chevalier